

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES CASCADES

PROCÈS-VERBAL

Mardi 17 OCTOBRE 2023 : 18H30 à 20H05

1. Mot de bienvenue

Heure : 18H31 Mme Yannick Bacher souhaite la bienvenue aux membres.

Vérification des présences et constatation du quorum

Le quorum est atteint.

	Présent	Absent
Mme Yannick Bacher, Directrice	X	
Mme Julie Ouellette, Directrice adjointe	X	
Mme Julie Rondeau, Directrice adjointe	X	
Mme Karine Mireault, technicienne au service de garde	X	
Madame Vanessa Charbonneau, secrétaire du conseil d'établissement	X	
Mme Isabelle Bonin, Enseignante	X	
Mme Kim Lavoie	X	
Mme Nathalie Thuot, Enseignante	X	
M. Jean Trudel, Enseignant	X	
Mme Manon Pelletier, personnel de soutien	X	
Mme Stéphanie Labelle, membre de la communauté		X
M. Stéphane Arcand, parent membre du CÉ	X	
Mme Laetitia Baconnais, parent membre substitut du CÉ	X	
M. Bruno Gariépy, parent membre du CÉ	X	
M. Gyslain Grenier, parent membre du CÉ	X	
Mme Claudia Marin, parent membre du CÉ	X	
M. Francis Martin, parent membre du CÉ	X	

	ADOPTION	APPROBATION	CONSULTATION	INFORMATION
<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (CÉ2023-2024-3)</p> <p>Madame Bacher présente l'ordre du jour et explique les nombreux changements de version. Monsieur Gyslain Grenier adopte l'ordre du jour.</p> <p>Ajout au point 22.1 Questions orales du public</p>				
<p>3. Adoption et suivi du procès-verbal du 26 avril 2023 (CÉ2023-2024-4)</p> <p>Monsieur Stéphane Arcand adopte le procès-verbal.</p>				
<p>4. Questions orales du public</p> <p>Aucune</p>				
<p>5. Correspondance</p> <p>Aucune</p>				
<p>6. Composition du conseil d'établissement</p> <p>Madame Bacher explique que les membres professionnels ont décidé de ne pas être représentés donc 4 enseignants siègeront sur le conseil d'établissement.</p>				
<p>7. Élection à la présidence</p> <p>Monsieur Francis Martin propose Bruno Gariepy. Monsieur Stéphane Arcand acquiesce la proposition de monsieur Martin.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Gyslain Grenier sera le substitut au président.</p>				
<p>8. Parole au représentant du comité de parents</p> <p>Monsieur Francis Martin rapporte que la majorité de la rencontre était sur les élections du comité.</p> <p>Il a été discuté d'un projet de réglementation concernant le traitement des plaintes au Centre de services scolaire des Samares.</p>				
<p>9. Règles de régie interne (CÉ2023-2024-5)</p> <p>Madame Bacher explique qu'il y aurait possibilité que les rencontres soient en mode virtuel, mais les directions préfèrent les rencontres en présentiels.</p> <p>Les documents seront envoyés minimum 24 heures à l'avance</p>				

<p>Monsieur Francis Martin adopte les règles de régie interne</p>				
<p>10. Budget de fonctionnement (CÉ2023-2024-6)</p> <p>Madame Bacher informe que le conseil d'établissement a un budget d'environ 550\$.</p> <p>Il est proposé par madame Yanick Bacher d'offrir un souper et breuvage lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement.</p> <p>Monsieur Francis Martin adopte le budget de fonctionnement.</p>				
<p>11. Cadre de référence campagnes de financement</p> <p>Présentation du document par madame Yannick Bacher.</p> <p>Le conseil d'établissement doit planifier et réaliser les campagnes de financement en respectant les lois et règlements provinciaux et fédéraux ainsi que la politique du Centre de services.</p> <p>Monsieur Stéphane Arcand adopte les règles de transférabilités.</p>				
<p>12. Formation obligatoire</p> <p>Madame Yannick Bacher informe les nouveaux membres qu'ils doivent faire la formation et donnera l'information quant à la plateforme de la formation.</p> <p>Monsieur Bruno Gariepy demande à la direction d'expliquer la différence entre l'adoption ou l'approbation.</p> <p>Adopter : signifie que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).</p> <p>Approuver : veut dire donner son accord. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.</p>				
<p>13. Normes et modalités (CÉ2023-2024-7)</p> <p>Présentation du document des normes et modalités. Les classes de 3^e année et les classes de 6^e année enseigneront culture et citoyenneté québécoise. La matière éthique sera remplacée par culture et citoyenneté québécoise dès septembre 2024 et sera obligatoire.</p> <p>Madame Isabelle Bonin approuve les normes et modalités.</p>				
<p>14. Activité/sorties (CÉ2023-2024-8)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie aux quilles pour les élèves de la maternelle • Pièce de théâtre « Tortue Berlué » pour les élèves de la maternelle 				

<ul style="list-style-type: none"> • Atelier scientifique « Petits débrouillards » pour les élèves de la maternelle • Pièce de théâtre « Invente-moi un ami » pour les élèves de la maternelle • Pièce de théâtre « Verrula » pour les élèves de 1^{re} année • Sortie à Amélio pour les élèves de 3^e année, du groupe 340 et 349 • Activité par l'association forestière de Lanaudière pour les élèves de la 4^e année et du groupe 340 • Croisière AML et musée Pointe à Callière pour les élèves de 4^e année, du groupe 340 et 349 • Présentation du document concernant les sorties du groupe plein air tel que : randonnée, vélo de montagne, escalade « Le Spot », Patin, Fatbike, ski à la station Val St-Côme, pêche à la Pourvoirie Lac Croche, ski de fond et sortie de deux jours au Havre familial à Sainte-Béatrix <p>Monsieur Francis Martin approuve les sorties scolaires.</p>				
<p>15. Activité parascolaire (CÉ2023-2024-9)</p> <p>Une activité de comédie musicale est proposée aux élèves sur l'heure du dîner à l'école Saint-Louis et à l'école Sainte-Anne.</p> <p>Monsieur Stéphane Arcand approuve l'activité parascolaire</p>				
<p>16. Suivi OPP</p> <p>Madame Bacher rapporte qu'aucun parent n'a manifesté son intérêt.</p>				
<p>17. Calendrier des rencontres 23-24 (CÉ2023-2024-10)</p> <p>Les rencontres seront le : 21 novembre 2023, 31 janvier 2024, 19 mars 2024, 23 avril 2024 et le 21 mai 2024.</p> <p>Madame Claudia Marin approuve le calendrier des rencontres.</p>				
<p>18. Tarif du service de garde 23-24 (CÉ2023-2024-11)</p> <p>Madame Karine Mireault explique la documentation du service de garde.</p> <p>Monsieur Jean Trudel adopte la tarification.</p>				
<p>19. Projet éducatif</p> <p>Présentation du document de l'avancement du projet éducatif par madame Isabelle Bonin.</p> <p>La vision est un milieu dynamique et harmonieux où l'épanouissement de tous est au cœur de la réussite</p> <p>Les valeurs sont : le respect, l'engagement, le bien-être et la sécurité et la collaboration.</p>				

<p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La progression académique de tous les élèves • Un milieu de vie sain et sécurisant <p>Les membres demandent la présentation du dernier projet éducatif.</p> <p>Les membres demandent d'ajouter à l'ordre du jour le 21 novembre le projet éducatif pour suggérer et/ou modifier.</p> <p>Il est proposé par madame Bacher une séance extraordinaire mardi le 12 décembre à 18h30.</p>				
<p>20. Projet civilité</p> <p>En collaboration avec l'association québécoise du personnel de direction d'école, les comités de parents et les réseaux anglophones, des publicités et de l'information seront transmis concernant le besoin de se rappeler la façon de se parler et l'importance d'être civilisé. Cela devrait être mis de l'avant vers le 8 janvier 2024.</p>				
<p>21. Parole à l'équipe-école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le service de garde continue le projet pilote « Programme d'activité du service de garde des Cascades » • Le centre de services scolaire propose six formations aux éducatrices et aux surveillantes • Le pique-nique de la rentrée et le Cross-Country ont eu un véritable succès • Madame Kim Lavoie rapporte faire partie d'une belle équipe-école incluant les parents • Les élèves de la classe 569 débiteront le projet « Cour d'école » • Monsieur Jean Trudel fera une formation sur le compost à l'école « ÉCOLAB ». Ceci est un projet entrepreneuriat « clé en main » 				
<p>22. Varia</p> <p>22.1 Questions orales du public</p> <p>Aucune</p>				
<p>23. Levée de l'assemblée (CÉ2023-2024-12)</p> <p>20h05</p>				


 Yannick Bacher (Directrice)


 Bruno Gariépy (Président)